

Mme CHANTAL DUGUAY :

4185

Je veux expliquer à quel point, en fait, c'est important de... Il faut les réinsérer, c'est de la réinsertion, au programme.

LA PRÉSIDENTE :

4190

Absolument. Je comprends.

Mme CHANTAL DUGUAY :

4195

Et puis je le peux vous garantir, ce sont des artistes déçus, en fait, qui sont là. Et j'ai compris exactement le pourquoi de toutes les drogues, en fait, et tout ça. Il y a moyen de les réinsérer.

LA PRÉSIDENTE :

4200

Absolument. Merci beaucoup, madame Duguay. Merci beaucoup de votre passage. À demain.

Alors nous reprenons nos travaux pour une dernière intervention avant la fin de cette séance d'audition. Il s'agit de la représentante du CIUSSS du Centre-Sud, madame Elaine Polflit. Bonjour.

4205

Mme ELAINE POLFLIT, directrice adjointe, CIUSSS du Centre-Sud :

4210

Bonjour, merci de m'accueillir. Je suis Elaine Polflit, je suis la directrice adjointe des partenariats urbains de la santé publique territoriale au CIUSSS du Centre-Sud. Et aujourd'hui, j'ai une présentation qui est peut-être un peu différente de celle de mes collègues. Je viens vous présenter un maillon qui est quand même assez important dans l'organisation des services et dans la mise en œuvre de différents projets et de différentes actions en itinérance, et démystifier

4215 où se prennent les décisions et comment est administré l'argent en termes de projets en itinérance. Donc ce n'est pas tout à fait le même genre de présentation. Je ne serai pas dans des recommandations, mais peut-être que je vais fournir des pièces d'informations importantes pour la compréhension globale.

4220 Je vais préfacier quand même le tout de ma présentation sur le fait que c'est un équilibre quand même délicat de trouver comment est-ce qu'on répond à l'impératif de trouver des solutions pour les personnes qui sont dans l'espace public, des personnes qui sont en situation d'itinérance, mais qu'on tient compte aussi de l'écosystème dans lequel ces ressources-là, ces projets-là, ces actions-là se font.

4225 Donc, c'est profondément humain comme exercice, des dynamiques très humaines. Ce sont des choses qui nous demandent de travailler beaucoup en concertation, donc vous allez le voir à travers la présentation, que ce sont des lieux et des mécanismes de concertation qui sont très importants, qui sont sous ma responsabilité et celle de mes différents collègues.

4230 Donc, le rôle du... C'est moi qui ai le contrôle de cette chose. Ah, voilà.

4235 Donc comment se prennent les décisions en itinérance à Montréal. Le service régional de l'itinérance, qui est sous ma responsabilité, lui, a vraiment un rôle de concertation intersectorielle. On le voit vraiment comme étant un dispositif qui se veut le plus neutre possible, le plus axé sur la collaboration, aller chercher différentes expertises, mais aussi les différents acteurs, soient-ils des acteurs de la Ville, de la santé, des acteurs intersectoriels, les regroupements communautaires et les différentes instances qui existent déjà et qui ont un rôle ou un mandat spécifique en lien avec l'itinérance, et asseoir tout le monde autour d'un plan d'action régional pour la région de Montréal.

4240 J'ai noté certains des partenaires clés, c'est une liste qui est vraiment très non exhaustive, parce que, dépendant de ce qu'on aborde comme problématique, comme aspect de l'itinérance, on va avoir différents acteurs qu'on va vouloir avoir avec nous autour de la table. Je pense entre autres à nos collègues de l'UQAM, qui présentaient un petit peu plus tôt, qui
4245 pourraient tout à fait se joindre aux différents travaux.

4250

Le mandat de cette instance-là, et puis vous allez voir le dessin de la gouvernance par la suite, c'est vraiment de s'assurer qu'il y a des lignes directrices puis des grands principes qui se détaillent et qui se dessinent, et qu'on suit à travers un mécanisme de concertation, on suit un peu l'avancement des actions, on suit les impacts de ces actions-là, puis c'est ce lieu-là qui nous permet de prendre des décisions sur quel genre de projet qui répondra aux besoins qu'on voit dans les différentes communautés et qu'on veut financer pour répondre à ce qu'on voit sur le terrain.

4255

C'est le dessin à haut niveau de la gouvernance en itinérance. Je vais essayer de le résumer quand même assez succinctement, donc, vous avez vraiment comme l'instance qui est plus stratégique où les grands principes directeurs, les grandes orientations sont prises. Ce sont tous des comités qui se veulent intersectoriels avec plusieurs acteurs, autant du réseau de la santé, de la Ville, que de la représentation communautaire.

4260

Il y a différents lots de travail, aussi, au niveau plus du tactique, on a vraiment des gens qui vont travailler plus l'aspect de l'accès au service de santé pour les personnes qui sont dans l'espace public, qui ont des problématiques soit de santé physique, de santé mentale, des problèmes de dépendance.

4265

Il va avoir tout un comité qui travaille à l'aspect de la prévention, prévention du passage à la rue dans des points de jonction qui peuvent être parfois plus fragiles, prévention d'une itinérance plus économique quand c'est un passage à la rue suite à une éviction ou passage à la rue suite à un départ d'un centre jeunesse.

4270

Il y a tout ce qui est le comité d'analyse de projets. Ça, c'est le l'aspect plus financier où se prennent des décisions financières quand les budgets sont alloués pour financer des projets ou l'ouverture de différentes sources, de différents logements avec accompagnement ou l'ouverture d'une nouvelle ressource.

4275

Un axe qui est plus au niveau du comité logement et d'hébergement, le SHUT, pour essayer de vulgariser un peu, c'est tout ce qui est les services d'hébergement d'urgence et

transitoire. Donc vraiment, des hébergements qui seraient là en passerelle vers le logement. Et il y a différentes instances qui sont soit propres à la Ville, donc un comité où la Ville est en interface avec ses propres arrondissements, et un comité qui s'adresse plus au niveau de l'itinérance, qui est auprès des personnes issues des Premières Nations ou inuit. Car il y a des actions qui sont plus spécifiques à ce niveau-là.

Donc, dans tous ces lieux de concertation là, ce sont des lieux où est-ce qu'on tente de mettre en commun les acteurs qui peuvent apporter une solution, qui ont un rôle à jouer dans des actions à mettre en place. Mais on voit en bas, gouvernance opérationnelle, c'est quelque chose qu'on a vraiment voulu mettre de l'avant dans la nouvelle gouvernance. C'est une gouvernance qui est en refonte, une gouvernance qui est en évolution depuis la pandémie.

Pendant la pandémie, il y a eu l'injection de beaucoup d'argent pour avoir des réponses en itinérance, qui, là, venaient avec une nouvelle gouvernance. Au sortir de la pandémie, on la remet à jour, et on veut avoir une instance, une structure qui est plus locale sur les différents territoires de CIUSSS. Pourquoi? Parce qu'on veut aussi se rapprocher de la communauté, savoir que la communauté a des lieux où est-ce qu'elle peut être entendue, elle peut déposer les besoins de la communauté, elle peut déposer aussi certaines propositions de projet, puis elle peut se faire entendre aussi, quand on développe différents projets pour répondre à des besoins qui sont plus locaux.

Comment sont utilisés les fonds en itinérance? Je vais passer quand même peut-être rapidement les différentes sources de financement. Mes collègues des regroupements et des différents organismes communautaires en ont parlé aussi beaucoup. Financement qui soit à la mission globale, des financements qui sont pour des projets spécifiques qui peuvent nous arriver autant du côté provincial que du côté fédéral, nous arrivent parfois en enveloppe particulière.

Vous avez entendu parler dans les médias des fonds fédéraux. Donc en ce moment beaucoup de travaux se font autour de ces financements-là, et on a un processus décisionnel qui se veut en concertation. Donc, toute décision qui se prend sur l'octroi des financements doit se faire de façon concertée, en regroupant la Ville, en regroupant les différents CIUSSS, en

4310 regroupant aussi des regroupements communautaires dans la prise de décision. Donc on veut vraiment que ça soit quelque chose qui est transparent et dans ces analyses-là, de projets, qui sont faites, il y a effectivement la question de la cohabitation sociale qui est un critère d'analyse.

4315 La cohabitation sociale, ce n'est pas quelque chose qui appartient seulement [inaudible]. Ce n'est pas le propre de l'organisme communautaire, ce n'est pas le propre de la Ville ou du réseau de la santé. Chacun a son rôle à jouer dans la question de la cohabitation sociale et c'est vraiment comme ça qu'ils sont analysés, les projets. Donc on veut avoir des conditions gagnantes.

4320 Un projet qui s'en irait sur un territoire, les acteurs locaux sont concertés pour s'assurer qu'on met tout à profit pour s'assurer que le projet, quand il va se déployer, il va répondre aux besoins locaux, puis va se passer de la façon la plus harmonieuse possible dans son intégration.

4325 Donc, qui décide des financements? Comment les projets sont-ils évalués? C'est un peu la même chose. Les financements, c'est vraiment... ça nous arrive plus des paliers gouvernementaux, on peut les influencer. Je sais que là, il y a différents regroupements qui ont parlé un petit peu des manques à gagner en termes de financement à la mission globale. Ce sont des choses que nous, on remonte à nos interlocuteurs des différents paliers, mais c'est vraiment quelque chose qui se veut aussi très global.

4330 C'est ce comité de coordination là qui fait aussi le suivi du plan d'action régional, qui s'assure de faire le suivi des différentes actions qui sont financées. Donc, c'est comme ça qu'on peut se dire, bien, ce genre d'action là, c'est très porteur versus ce genre d'action là, on se rend compte que ça répond au moins aux besoins du terrain en ce moment.

4335 On a vu l'évolution de la question des campements qui était moins présente quand le plan d'action est venu à jour en 2021, et maintenant en 2025, c'est ce qui nous permet de rester à jour, puis de s'ajuster dans nos différentes réponses, d'avoir un comité qui est très dynamique et qui fait du suivi en temps continu de l'évolution des actions.

4340 C'est sûr qu'il y a les hébergements d'urgence qui sont souvent mis de l'avant, mais on
tend aussi à voir les réponses dans un continuum de logement qui vont de l'hébergement
d'urgence jusqu'au logement, logement avec accompagnement ou logement qui n'est pas avec
l'accompagnement, selon les besoins des personnes. Il y a eu des investissements massifs qui
ont eu lieu dans les dernières années, comme vous pouvez voir, les investissements de
4345 83,7 millions dans la dernière année, et toutes ces sommes-là sont investies dans différentes
actions, dans différents projets, dans différentes ressources pour s'assurer de répondre à un
ensemble de besoins, puis de personnes, parce que l'itinérance n'est pas un bloc homogène,
on a différentes personnes qui ont différents besoins particuliers et différents types
d'hébergement pourraient répondre à ces besoins-là, ou différents types d'actions, donc c'est
vraiment ce suivi-là qui est fait dans le comité, dans la gouvernance itinérance régionale.

4350 Je vais aller vite pour la fin? Je vous ai sensiblement déjà parlé de ces données-là.
Pourquoi l'engagement collectif est essentiel? Moi, je trouve que c'est un bout qui est important.
Enfin, les besoins sont croissants sur le terrain, mais les réponses sont aussi croissantes et on
tend à beaucoup regarder la situation des personnes qui sont en itinérance visible, mais on
4355 oublie aussi parfois que tout le travail des organismes communautaires qui est fait, on a des
projets qui se sont développés dans les dernières années, qui se sont quand même traduits par
plusieurs sorties de la rue. On en parle peu de ces belles réussites-là, on met moins de l'avant
les belles réussites, puis ce qui fonctionne, et on regarde aussi beaucoup ce qui fonctionne
moins bien, en termes de cohabitation sociale. Mais je pense qu'on gagne à apprendre des
4360 projets qui ont été très bien reçus, implantés et qui ont contribué positivement à la cohabitation
sociale, mais surtout, qui ont été bénéfiques pour les personnes en situation d'itinérance, qui se
sont traduits par des intégrations en logement. Donc, voilà, sans trop dépasser.

LA PRÉSIDENTE :

4365 Non, là-dessus, vous êtes impeccable. Je ne vous cacherai pas que nous aurions adoré
avoir ceci avant, pour le plaisir de le lire et d'en discuter entre nous et d'être davantage prêts à
discuter avec vous.

4370 Deux questions brèves. Quand vous dites : désormais une approche concertée et neutre, vous parlez de quoi par neutre, et deux, ce nouvel organigramme, définition des rôles et responsabilités et surtout la création de ce comité dynamique d'engagement collectif où la Ville, le CIUSSS et les regroupements communautaires sont là... ce sera mis en place quand? Ce sont mes deux questions.

4375

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4380 En fait, je vais prendre la deuxième question en premier. La gouvernance en itinérance, elle existe quand même depuis plusieurs années, elle existait avant la période pandémique, là, c'est quand même quelque chose de longue date. Mais avec la pandémie, plusieurs acteurs se sont regroupés, il y a vraiment eu un exercice de revoir comment se prenaient les décisions, parce que là, soudainement, on avait non seulement, je pense, une meilleure lecture des besoins, quand on se rendait compte qu'on voulait appliquer un couvre-feu où est-ce qu'on voulait que les gens rentrent, mais là, soudainement, on se rendait compte qu'il y avait une
4385 inadéquation entre les personnes qui étaient dans l'espace public et le nombre de places qui étaient disponibles.

4390 Donc là, il y a vraiment eu comme une prise de conscience, je pense, collective. Puis un investissement de différents acteurs dans le dossier. Donc, il y a toujours eu cette gouvernance-là, mais on a une gouvernance qui était portée quand même à très haut niveau, donc c'était une gouvernance qui était très stratégique, mais qui peinait à se traduire en actions locales.

4395 Donc, on pouvait avoir des actions locales qui voyaient le jour, mais qui sentaient qu'elles n'étaient pas nécessairement appuyées par l'ensemble des acteurs qui étaient concernés, ou, des très bonnes décisions qui étaient prises à haut niveau ou des orientations qui étaient fort pertinentes...

LA PRÉSIDENTE :

4400 Ma question, ce n'était pas de dire qu'il n'y avait pas de gouvernance avant...

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4405 Non, non, c'est ça, mais ça, c'est en cours, c'est déjà... Les comités d'analyse sont déjà en cours. Ça existe déjà. Le comité de coordination, c'est quelque chose qui existe déjà, c'est en continu. C'est vraiment juste comme une refonte d'un processus qui est déjà existant.

LA PRÉSIDENTE :

4410 Ah.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

Oui.

4415 **LA PRÉSIDENTE :**

Ceci n'est pas nouveau.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4420 Non, ce n'est pas nouveau. C'est une nouvelle formulation, mais d'un processus qui est déjà existant.

LA PRÉSIDENTE :

4425 O.K.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4430 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4435 Donc, vous nous dites que les regroupements communautaires font partie d'un comité où est décidée l'implantation des ressources...

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4440 Ils contribuent à s'assurer, en fait, que les décisions qui sont prises sont cohérentes avec les financements pour les besoins du terrain.

LA PRÉSIDENTE :

4445 O.K. Neutre?

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4450 Pour neutre, le rôle du service régional de l'itinérance, c'est d'asseoir autour de la table toutes les parties prenantes concernées, les personnes qui ont une expertise ou un mandat spécifique. Donc, on veut vraiment avoir un aspect de concertation qui n'est pas la vision... je représente quand même le réseau de la santé – la vision de la santé de comment l'itinérance devrait être adressée à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

4455 O.K.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4460 Donc, on la veut neutre dans sa structure, dans son mécanisme.

LA PRÉSIDENTE :

4465 Mais votre lien avec le ministère de la Santé est quand même direct.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4470 Bien sûr. Oui, mais le ministère de la Santé, en fait, est aussi en interface, lui, avec d'autres ministères, surtout des plans d'action interministériels.

LA PRÉSIDENTE :

4475 Bien sûr.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4480 Donc nous, on essaie de répliquer cette instance-là, aussi, en assoyant les différents acteurs, mais plus à notre niveau régional et terrain.

LA PRÉSIDENTE :

Judy?

4485 **Mme JUDY GOLD :**

4490 Oui, j'ai deux questions. Elles ne sont pas directement liées à votre présentation qu'on est très contents d'avoir. J'ai hâte de le lire, quand j'ai le temps vraiment d'analyser le document. On a déjà entendu les personnes dire que les CIUSSS travaillent en silo, qu'il y a des impacts assez négatifs sur les personnes en situation d'itinérance. Pouvez-vous dire quelques mots là-dessus?

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4495

C'est difficile pour moi de m'avancer sur ce qui a été dit, peut-être, dans d'autres présentations. Cela étant dit, chacun des CIUSSS a, sur son territoire, des espaces de concertation qui sont liés soit aux tables de quartier, à différentes concertations communautaires intersectorielles, puis le rôle de ces instances-là, c'est vraiment d'aller chercher le pouls du terrain, puis de comprendre c'est quoi les besoins, c'est quoi les propositions de la communauté, puis d'essayer de faire une adéquation un peu avec les moyens et les besoins qui sont vus.

4500

Montréal est grand et chacun des CIUSSS a des territoires qui sont extrêmement différents les uns des autres, avec des personnes qui peuvent avoir des besoins extrêmement différents, donc on peut avoir certains territoires que c'est beaucoup d'itinérance Premières nations, ou très jeunes, ou au contraire, on va avoir quelque chose qui est plus en lien avec la perte du logement, des évictions, donc chaque CIUSSS travaille localement ces instances-là, mais c'est sûr que la refonte qu'on a faite de la gouvernance, pour, justement, mettre l'accent sur l'aspect local, c'est pour s'assurer qu'on brise un peu ces silos, s'il y en a, puis qu'on rapproche les solutions du terrain.

4505

4510

Mme JUDY GOLD :

D'accord. J'ai une autre question, peut-être que mon collègue Denis va revenir sur le... J'ai une question extrêmement concrète à vous demander. Je me pose la question depuis qu'on a commencé à travailler ensemble. Dans les haltes chaleur, pourquoi est-ce qu'il y a des chaises et pas des lits? Est-ce que c'est à cause de l'argent? Est-ce que parce qu'on peut mettre plus de chaises dans un espace restreint...

4515

4520

Mme ÉLAINE POLFLIT :

En fait, c'est une bonne question. Nous, on ne finance pas une halte... On ne va pas financer, admettons, le lit ou la chaise. On ne va pas dicter quelle mécanique va être utilisée. L'organisme, si ce sont des organismes communautaires qui soumettent un projet pour

4525 financement, on va regarder plus, est-ce que ça ouvre des lits ou des espaces, et est-ce que ça se traduit, dans le fond par un accès à d'autres services aussi.

4530 Les organismes communautaires soumettent très peu maintenant des projets de haltes, parce qu'ils veulent vraiment plutôt soit consolider leurs services ou axer pour tout ce qui serait des projets qui mèneraient plus vers l'intégration en logement.

4535 Donc l'aspect de halte, puis l'aspect saisonnalité, puis l'aspect aussi un peu fragile d'une halte chaleur, fait que ce sont moins les projets qui sont déposés, maintenant, c'est moins vu comme étant une priorité.

Mme JUDY GOLD :

Je comprends.

4540 **Mme ÉLAINE POLFLIT :**

Mais nous, on ne va pas dicter si ce sont des chaises ou des lits.

Mme JUDY GOLD :

4545

Mais ils vont recevoir, j'imagine, une somme globale, alors ça peut dicter le genre de mobilier qu'ils mettent dedans, j'imagine.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4550

4555 Les organismes, ils sont autonomes de décider s'ils choisissent d'aller vers des chaises ou vers des lits. Il y a différentes considérations, je pense, d'espace, de sécurité de l'utilisation de l'espace, puis dans certains cas pour eux, il y a des organismes qui pourraient dire, c'est plus facile pour nous de mettre des chaises parce qu'on a aussi d'autres modalités dans notre ressource. C'est vraiment lié à l'autonomie des organismes.

Mme JUDY GOLD :

Merci beaucoup.

4560 **M. DENIS LECLERC :**

4565 Deux minutes. J'aurais eu plusieurs questions, mais là, je vais y aller sur le dernier élément pour... Vous parlez que les organismes soumettent des projets. Est-ce que tout financement part de zéro, puis que c'est un organisme qui soumet un projet en fonction de besoins que lui a identifiés, ou il y a aussi, comme dans toutes sortes d'autres secteurs, le ministère qui dit, bon, bien, là, il y a des besoins? Parce que là, vous êtes... vous savez qu'il y a beaucoup de demandes pour le financement, puis de l'ouverture de ressources. Est-ce que le ministère, des fois, initie, en disant, là, je vais ouvrir des ressources, donc, après ça, soumettez-moi des projets, ou quelque chose?

4570

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4575 En fait, comment... C'est une excellente question de logistique. Les enveloppes de financement, quand elles arrivent, elles ont des paramètres. Ça peut financer tel genre d'activité, mais pas tel autre genre d'activité, ça peut financer, justement, des modalités comme des haltes chaleur, mais ça ne peut pas financer des services de santé.

4580 Donc, déjà là, ces paramètres-là, ce sont des choses qu'on regarde en comité d'analyse pour que tout le monde ait les mêmes données et qu'on prenne un peu les paramètres des enveloppes, qu'est-ce qu'on peut utiliser ou non.

4585 Mais après ça, ce qu'on va faire, c'est qu'on va juste prioriser les projets qui peuvent être déposés, de se dire, bien, ce qu'on voit comme besoin qui se dessine, ce sont vraiment des hébergements transitoires. Là, c'est sûr qu'on va traiter en priorité ce genre de projet là, ou on va attribuer une plus grande proportion d'enveloppes budgétaires pour ces projets-là. Mais ça, ce sont des données qui sont connues. Ce n'est pas prescriptif, ce qui descend du ministère, de

dire : il faut que ça, ça ouvre 500 places. C'est vraiment tributaire des projets qui sont déposés puis des orientations régionales qu'on s'est données.

4590 **M. DENIS LECLERC :**

Toujours au niveau du financement, nous, notre mandat est beaucoup la cohabitation, donc, notamment entre les ressources, si on peut le dire, au sens large, et la communauté autour. Ce qu'on nous dit, ce qu'on nous a souvent dit, c'est que le ministère va financer les services à l'intérieur des murs, mais il n'y a pas de financement pour nous aider à faire les liens avec la communauté, il faut aller ailleurs, et tout ça.

4595
4600 Est-ce qu'il y a une réflexion? Parce que d'ouvrir un service en sachant que ce service-là risque de créer un impact, et à ce moment-là, laisser à l'organisme communautaire le poids de gérer cet impact-là... Est-ce qu'il y a une réflexion à ouvrir un peu plus ces financements-là?

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4605 Effectivement, des fois, ça peut être des choses qui viennent en deux enveloppes différentes, donc l'enveloppe du projet, ce n'est pas celle qui va financer le travail de rue, ou l'enveloppe du travail de rue ne permettra pas d'ouvrir une halte chaleur.

4610 Donc, il y a effectivement cette réalité-là. Cela étant dit, la réorganisation, un peu, du financement, de comment on traite le financement et comment on gère un peu les demandes de projet, c'est pour justement essayer de prendre une longueur d'avance. De dire : on voit ce projet-là, il faudrait tout de suite qu'on tienne compte que dans l'écosystème, il va avoir besoin qu'on réfléchisse à un comité de von voisinage ou de l'intervention supplémentaire.

4615 Donc, ça fait vraiment partie de l'exercice qui est fait, pour s'assurer qu'on a les conditions gagnantes, que ce n'est pas juste le projet qui s'implante, mais qu'il est vu dans son écosystème.

M. DENIS LECLERC :

4620 Et le financement pourrait suivre, ou il doit être ailleurs?

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4625 Le financement, on essaie de faire parfois... dépendant des enveloppes que l'on a, de se dire, bien, on a des enveloppes ici, qu'on pourrait garder une somme pour telle chose, ou que là, telle autre enveloppe s'en vient, elle, elle permettrait de financer ça, donc on ne prendrait pas cette enveloppe-là, mais on va en prendre un autre. Ça, c'est un exercice qui est quand même complexe qu'on fait en comité d'analyse. Mais c'est sûr que c'est... il y a un niveau de complexité qui demande de jouer dans ce qui est disponible à quel moment, et de faire concorder.

4630

M. DENIS LECLERC :

Merci.

4635 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Beaucoup d'informations. Il va falloir qu'on regarde ça, vraiment. Est-ce que c'est le document complet que vous avez à nous déposer?

4640 **Mme ÉLAINE POLFLIT :**

Oui, il n'y aura pas un dépôt...

LA PRÉSIDENTE :

4645

Il n'y aura pas autre chose que ça. Très bien, on va le regarder avec attention. Merci d'être venue devant nous.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4650

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4655

On va essayer de comprendre tout ça et de voir en quoi il y a des choses nouvelles et en quoi vous avez essayé de resserrer un certain nombre de choses. Alors, bonne continuation.

Mme ÉLAINE POLFLIT :

4660

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4665

Merci beaucoup et je veux dire à ceux qui nous suivent ici ou en ligne que notre prochaine séance d'audition est à compter de 19 heures ce soir au Centre Saint-Pierre et qu'il y en aura d'autres que vous voyez affichées à l'écran, et que nous allons donc prendre une pause maintenant, vous retrouver à 19 heures ici même pour encore une... presque une bonne dizaine d'auditions d'opinions.

4670

Merci beaucoup de votre attention.

4675

AJOURNEMENT

4680